



**Réponse du Conseil communal  
à l'interpellation no 11-619  
du groupe socialiste intitulée  
« Neuchâtel, ville branchée mais sans fil »**  
(Du 5 mars 2012)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 novembre 2011, le Groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé l'interpellation suivante :

*« Dans le prolongement de notre motion « Neuchâtel, ville d'avenir », le Conseil communal a fait mettre en service une borne d'accès internet wifi sur la place des Halles. La mise en service ayant coïncidé avec le début des festivités du Millénaire, nous souhaitons savoir quel bilan peut être tiré de cette première expérience (en termes de succès de l'offre comme de bilan technique, pannes, etc). Notre groupe souhaite également savoir quelle promotion de cette offre a été faite et quelles prochaines extensions sont prévues (Acacias, Gare, Jeunes-Rives,...)».*  
*Le présent texte tient lieu de développement écrit.*

Conformément à l'article 57 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

**Généralités**

Le Centre électronique de gestion (ci-après CEG) a collaboré avec Vidéo 2000 pour mettre en place, en avril 2011, une infrastructure wifi de type professionnel avec filtrage des accès illicites, sur le toit du bâtiment sis place des Halles 2. Cette installation fonctionne 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

L'entrée en service de cet accès wifi public a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 21 avril 2011 et repris le jour même par les médias électroniques locaux et le surlendemain (23 avril) par le quotidien local. Ce communiqué était ainsi libellé :

*« La Ville de Neuchâtel offre désormais un accès public à internet par wifi. Le Centre électronique de gestion (CEG) a mandaté la société Vidéo 2000 pour poser à la place des Halles l'installation technique requise. Désormais, n'importe qui peut se connecter gratuitement à internet depuis cette place avec son ordinateur portable ou son smartphone. Un joli cadeau pour les Neuchâtelois à l'heure où s'ouvrent les festivités du Millénaire !*

*Le réseau à disposition du public s'appelle WIFI-NE-VILLE. Il est ouvert et simple d'accès. Pas moins de 62 connexions sont possibles simultanément. Les débits sont de 25 Mb/s entrants et de 2.5 Mb/s sortants, partagés entre les différents utilisateurs.*

*Si l'expérience de la place des Halles se révèle concluante, la Ville de Neuchâtel étudiera l'opportunité d'installer d'autres accès publics à internet ailleurs dans la cité. »*

Et, en effet, chiffres à l'appui, nous pouvons aujourd'hui dire que l'expérience s'est révélée concluante.

## **Statistiques**

Le bilan sur l'année 2011 montre que le point d'accès de la place des Halles a été fortement sollicité dès son entrée en fonction avec une pointe de charge maximale le 31 juillet 2011 à minuit. Durant les huit premiers mois d'exploitation, le volume de données transférées a constamment augmenté. En novembre 2011, il était déjà deux fois plus important que celui des mois d'été.

En ce qui concerne le nombre de connexions simultanées, Vidéo 2000 n'a pas constaté de fréquentes saturations sur les points d'accès installés. Il s'agit toutefois de préciser qu'une règle d'exploitation déconnecte automatiquement les utilisateurs toutes les 20 minutes et empêche ainsi les connexions ventouses. Aucune panne n'est à déplorer depuis la mise en exploitation de cet accès wifi.

Les festivités du Millénaire s'étant terminées en automne, on aurait pu imaginer une baisse dans l'utilisation de cet accès public à internet. Or, il n'en est rien. Une analyse détaillée de l'exploitation sur le mois de janvier 2012 montre que le système mis en place est toujours bien utilisé. Il y a entre 200 et 300 visites par jour avec en moyenne 60 sites internet visités. Le volume de données transmises est de l'ordre de 4 à 6 Gbytes par jour. Les journées de fin de semaine sont généralement les plus chargées avec une pointe d'utilisation constatée généralement le dimanche. Concernant la plage journalière utilisée, une montée en charge progressive est constatée dès 6h le matin jusqu'à tard dans la nuit. La fenêtre la plus utilisée se situe entre 13h à 23h avec une pointe au milieu de l'après-midi, à 16h.

### **Et après ?**

En résumé, cette première expérience en matière de wifi public se révèle être un succès. La fréquentation confirme l'opportunité, si ce n'est le besoin. L'infrastructure mise en place fonctionne bien et le partenariat établi pour l'occasion avec la société Vidéo 2000 est concluant.

Fort de ce constat et de cette première expérience positive, notre Conseil est disposé à examiner l'éventualité d'installer d'autres bornes d'accès public gratuit à internet dans des endroits stratégiques de la cité comme la place de la Gare et les Jeunes-Rives par exemple.

Il a chargé le groupe de travail « nouveaux médias » de la Commission de la communication interne à la Ville de réfléchir à la question. Il s'agira notamment pour ce groupe, composé de représentants du CEG et du Bureau de la communication mais aussi d'experts externes autorisés, de déterminer si ces accès wifi ne font pas double emploi avec ceux déjà proposés par divers établissements publics et autres institutions. Sachant que l'investissement nécessaire à la mise en place d'une installation comme celle de la place des Halles dépasse 23'000 francs, à quoi il convient d'ajouter 2'800 francs de frais d'exploitation par an, nous devons effectuer une pesée d'intérêts entre les avantages que représentent pour le public ces accès gratuits à internet et les coûts qu'ils occasionnent pour la collectivité. Nous devons également réfléchir à la façon la plus adéquate de couvrir tout ou partie du territoire communal en privilégiant les endroits stratégiques à l'image de ceux évoqués par les interpellateurs.

Nous nous réservons la possibilité de solliciter cas échéant un crédit y relatif auprès de votre Autorité ou d'inscrire les montants nécessaires dans les budgets de fonctionnement. L'entrée en fonction de ces nouvelles bornes wifi se ferait progressivement et nous ne manquerions pas d'en faire la promotion.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 11-619.

Neuchâtel, le 5 mars 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol